



Ludesse, le 05 mai 2022

TRANSPORTS SCOLAIRES 2022/2023
Chaynat - Ecole Primaire de Ludesse (LS 121)
NOTICE pour les parents domiciliés à Chaynat.

Depuis le 1^{er} janvier 2018 l'Agglo Pays d'Issoire (API) a la compétence pour le transport des scolaires de la maternelle au lycée, sur son ressort territorial (87 communes dont Ludesse). Elle a en charge la définition et l'organisation de la mobilité.

API a fait le choix, dans un premier temps, de s'appuyer pour la gestion de ces services sur les collectivités qui l'organisaient auparavant, en accord avec ces dernières.

La **Région Auvergne-Rhône-Alpes** assure depuis le 1^{er} septembre 2020 l'organisation et la gestion des transports scolaires et interurbains des élèves du Puy-de-Dôme.

L'aide **Tarifcation Solidaire** est proposée par le **Conseil départemental du Puy-de-Dôme**.

Les usagers scolaires qui fréquentaient les transports scolaires en 2021-2022 reçoivent la demande de réinscription directement à leur domicile (par mail).

Si votre enfant doit utiliser le transport scolaire pour se rendre à l'Ecole primaire de Ludesse, à la rentrée de septembre 2022, les notices et imprimés nécessaires pour la tarification solidaire et son inscription seront disponibles à compter du 30 mai 2022, sur les sites internet suivants :

<https://www.puy-de-dome.fr/tarifcation-solidaire.html>

<https://www.auvergnerhonealpes.fr/421-puydedome.htm>

Pour bénéficier d'un tarif préférentiel, vous avez jusqu'à **MI JUILLET 2022** pour compléter le formulaire de tarification solidaire en ligne.

Pour notre Commune, voici les consignes particulières :

Le transport fonctionne (Ligne Spécifique 121) :

- lundi, mardi, jeudi et vendredi, (pas d'école le mercredi matin).

Les horaires, au point de chargement sont :

- 8h15 le matin, départ de l'abribus de chaynat (face au lavoir)
- 16h40 le soir, départ de l'Ecole primaire de Ludesse.

La commune peut vous accorder une participation aux frais de transport scolaire, sous conditions.

Rentrée scolaire : Jeudi 01 septembre 2022 (pour toutes les classes)

Pour toutes questions relatives au transport scolaire, l'interlocuteur est :

Tarifcation Solidaire : Conseil départemental du Puy-de-Dôme Guichet unique "Tarification Solidaire" 24 rue Saint-Esprit 63033 Clermont-Ferrand Tel. **04 73 42 12 45**
TARIFICATIONSOLIDAIRE@puy-de-dome.fr

Antenne Régionale des transports interurbains et scolaires du Puy-de-Dôme Conseil Régional Auvergne Rhône Alpes – Hôtel de Région 59 Boulevard Léon Jouhaux CS 90706 63050 Clermont-Ferrand Tél 04 73 31 84 00 transports63@auvergnerhonealpes.fr

Inscription en 2 temps : L'inscription effective aux transports scolaires se fait directement auprès du Conseil Régional d'Auvergne-Rhône-Alpes.

Le lien vers l'inscription en ligne aux transports scolaires sera affiché sur la page résultat, à la fin de votre inscription à la tarification solidaire.

Le Maire, Nicolas ALIZERT

